



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

COMITÉ MINISTÉRIEL CONJOINT
DES
CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE ET DU FONDS
SUR LE
TRANSFERT DE RESSOURCES RÉELLES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT



1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433

Téléphone : (202) 458-2980

Fax : (202) 522-1618

Ottawa, Canada, le 18 novembre 2001

1. La 64^e réunion du Comité du développement s'est tenue à Ottawa (Canada) le 18 novembre 2001 sous la présidence du Ministre indien des Finances, M. Yashwant Sinha. Les Ministres tiennent à exprimer leur gratitude au Gouvernement canadien qui a contribué à l'organisation de cette réunion dans des circonstances inhabituelles.

2. **Impact des récents événements sur les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire : réaction du Groupe de la Banque mondiale.** Les Ministres ont examiné l'impact des attaques terroristes du 11 septembre et leurs répercussions sur les pays en développement. Ils sont d'avis que la pauvreté augmentera probablement dans de nombreux pays en développement. En effet, ces événements ont non seulement provoqué un repli encore plus marqué de l'économie mondiale, dont le ralentissement préalable avait déjà entraîné une contraction des exportations et une baisse des prix des produits de base, mais ils ont aussi des conséquences plus spécifiques telles que l'accroissement des mouvements de réfugiés à l'intérieur des frontières nationales et d'un pays à l'autre, l'amenuisement des flux d'investissements privés car l'aversion au risque s'est encore accrue sur les marchés des capitaux, une baisse des recettes du tourisme et l'augmentation du coût des transactions commerciales. Les Ministres demandent au Groupe de la Banque mondiale, au FMI, aux banques régionales de développement et aux institutions des Nations Unies de resserrer les liens de leur collaboration pour aider les pays membres à faire face à ces problèmes supplémentaires et renforcer les filets de protection sociale. Les Ministres soulignent l'importance que revêt une reprise de la croissance dans les pays industrialisés pour l'amélioration des perspectives de réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

3. En ce qui concerne la réaction du Groupe de la Banque mondiale, les Ministres soulignent combien il importe que le Groupe utilise ses capacités financières et exploite la souplesse des instruments dont il dispose pour réagir efficacement et rapidement aux circonstances actuelles et aux besoins qui commencent à se manifester. Ils insistent sur la nécessité de maintenir un lien entre, d'une part, la fourniture d'un appui financier et, d'autre part, l'obtention de bons résultats et la poursuite de programmes de réformes à l'appui de la réduction de la pauvreté dans les pays. Les Ministres sont convenus que les demandes supplémentaires dont le Groupe de la Banque fera probablement l'objet au plan financier semblent gérables

actuellement, mais ils engagent instamment les Administrateurs et la Direction à suivre très attentivement la capacité du Groupe de la Banque à faire face à des situations plus difficiles. Les Ministres conviennent que l'IDA jouera un rôle particulièrement crucial en aidant les pays les plus pauvres à gérer les répercussions négatives des récents événements sur leur économie et leur population, et soulignent combien il importe de parvenir à un accord rapide sur une importante reconstitution des ressources de l'IDA dans le cadre d'IDA-13. Ils encouragent les gouvernements de tous les pays membres à souscrire la totalité de leur part de l'augmentation générale du capital de la MIGA.

4. Les Ministres considèrent que l'amélioration de la gouvernance peut contribuer dans une mesure importante à générer les conditions nécessaires à l'investissement, à une croissance entraînée par le secteur privé, à des gains de productivité, à la création d'emplois, à la promotion des échanges et, partant, à la réduction de la pauvreté. Ils soulignent aussi le fait que la Banque et le FMI doivent, conformément à leurs mandats respectifs et à leurs avantages comparatifs en ce domaine, prêter une plus grande attention aux questions de gouvernance, et notamment à la gestion des dépenses publiques, aux études diagnostiques (par exemple dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier) et aux activités de renforcement des capacités, pour aider les pays à identifier les abus commis, comme le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et à y remédier. Sur cette base, ils insistent également sur l'importance de continuer à déployer des efforts pour renforcer les systèmes de passation des marchés et de gestion financière des pays. Les Ministres estiment également qu'il est nécessaire d'affecter des ressources plus importantes pour répondre aux préoccupations associées au renforcement des capacités dans de nombreux pays et aider ces derniers à respecter les nouveaux engagements et les nouvelles normes établis au plan international.

5. **Conférence des Nations Unies sur le financement du développement.** Les Ministres remercient le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, de leur avoir permis, à l'occasion du dîner donné conjointement par le CMFI et le Comité du développement le 17 novembre, de s'entretenir avec lui des questions relatives à la Conférence internationale sur le financement du développement qui doit se tenir en mars 2002. Ils indiquent qu'ils souhaitent vivement contribuer au succès de la Conférence qui, à leur sens, marquera une étape importante des efforts engagés pour réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici à 2015 et atteindre, notamment, les autres Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (entérinés par les chefs d'État et de Gouvernement à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies du 8 septembre 2000). Ils prient instamment les gouvernements de faire participer tous les ministères intéressés à la préparation de la Conférence de manière à renforcer la cohérence des politiques ayant un impact sur le développement. (Les vues des membres du Comité sur les points que doit couvrir la Conférence sont indiquées ci-joint.)

6. **Stratégie de réduction de la pauvreté.** Les Ministres se félicitent des progrès significatifs accomplis dans le cadre de l'exécution du processus du DSRP, et notent que 38 pays ont achevé l'élaboration de leur DSRP intérimaire et que huit autres ont achevé leur premier DSRP définitif. Ils apprécient la mesure dans laquelle les stratégies de réduction de la pauvreté s'appuient sur les stratégies et les processus nationaux actuels, en s'efforçant d'élargir la participation et de préciser les diagnostics et le suivi de la pauvreté, d'établir des priorités et de déterminer le coût des politiques et des programmes de réduction de la pauvreté. Les Ministres se

félicitent également des efforts déployés par la Banque et par le FMI pour collaborer avec les pays à l'analyse de l'impact des programmes sur la pauvreté et sur la société, et pour les aider à renforcer leurs propres capacités. Les Ministres notent que les services de la Banque et du FMI ont entrepris un examen conjoint de l'approche du DSRP et encouragent vivement ces derniers à suivre un processus inclusif, ayant une large assise, et à profiter de l'expérience d'autres parties prenantes et partenaires pour le développement. Ils attendent avec intérêt de pouvoir examiner le rapport à la prochaine réunion.

7. **PPTE.** Les Ministres se félicitent de la poursuite des progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative PPTE. Ils notent que 24 pays ont à ce jour atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, et sont donc admissibles à bénéficier d'un allègement du service de leur dette d'un montant global de l'ordre de 36 milliards de dollars ; trois pays ont atteint le point d'achèvement et bénéficient d'un plein allègement dans le cadre de l'Initiative renforcée. L'encours et le service de la dette de ces pays ont aussi sensiblement diminué, et la détermination des PPTE admissibles à accroître les dépenses axées sur la réduction de la pauvreté est encourageante. Les Ministres prient instamment la Banque et le FMI de collaborer avec les autres pays admissibles pour leur permettre d'atteindre le point de décision et le point d'achèvement aussi rapidement que les circonstances le permettent.

8. Les Ministres réaffirment l'importance qu'ils accordent au rôle que joue l'Initiative PPTE renforcée en permettant aux pays admissibles de sortir durablement d'une situation caractérisée par un endettement insoutenable. Ils insistent sur le fait que la viabilité de la dette à long terme dépendra de la poursuite de politiques économiques judicieuses, du renforcement de la gestion de la dette et de la fourniture de financements appropriés. En ce qui concerne les récents événements, les Ministres notent que le cadre de l'Initiative PPTE renforcée permet d'envisager une aide supplémentaire au point d'achèvement si la situation économique d'un pays s'est modifiée de manière fondamentale à cause de facteurs exogènes exceptionnels. Le Comité est conscient de la nécessité de prendre en compte l'assombrissement des perspectives de croissance dans le monde et la détérioration des termes de l'échange lors de l'actualisation des résultats de l'analyse du degré d'endettement tolérable au point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Les Ministres notent que les procédures opérationnelles qui peuvent être employées pour exercer cette option ont été récemment approuvées par les Administrateurs de la Banque et du FMI. Les Ministres rappellent également combien il est important de financer intégralement l'Initiative PPTE renforcée et prient instamment les donateurs bilatéraux d'honorer leurs engagements. Ils se félicitent de ce que les donateurs soient convenus de poursuivre les consultations qu'ils ont régulièrement sur les besoins financiers associés aux PPTE. Ils demandent aussi instamment aux créanciers qui n'ont pas encore confirmé leur participation à l'Initiative de le faire aussi rapidement que possible.

9. **L'Éducation pour tous.** Les Ministres estiment que l'éducation est l'un des moyens les plus puissants de réduire la pauvreté et de bâtir les fondations d'une croissance durable. Ils accueillent favorablement le document de référence préparé par la Banque mondiale à ce sujet et notent les efforts déployés par la Banque et par ses partenaires pour assurer un enseignement primaire de qualité à tous les enfants dans le monde entier, efforts qui marquent la première étape à franchir pour pouvoir renforcer l'ensemble du système de l'enseignement. Les Ministres attendent avec intérêt de pouvoir examiner en détail ce sujet lors de leur prochaine réunion, sur la

base d'un plan d'action qui couvrira, entre autres, les mesures à prendre et les ressources nécessaires pour assurer la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous d'ici à 2015 par le biais de l'élaboration de programmes d'Éducation pour tous durables et de haute qualité au niveau national.

10. Le Comité exprime sa profonde gratitude à M. Yashwant Sinha pour les orientations et l'impulsion qu'il a su imprimer au Comité au cours des 15 derniers mois en sa qualité de président et adresse également un accueil chaleureux à son successeur, M. Trevor Manuel, ministre sud-africain des Finances. Les Ministres tiennent également à exprimer leurs vifs remerciements à M. Alexander Shakow qui cède les fonctions de Secrétaire exécutif du Comité du développement à M. Thomas A. Bernes, et souhaite la bienvenue à ce dernier.

11. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 22 avril 2002.

Pièce jointe (Conférence pour le financement du développement)

Pièce jointe au Communiqué du Comité du développement
(64^e réunion—Ottawa, Canada, 18 novembre 2001)

**CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT
DU DEVELOPPEMENT**

1. Fonder des partenariats pour le développement sur des politiques judicieuses et une bonne gouvernance. Les Ministres réaffirment l'importance cruciale que revêtent la poursuite de politiques nationales judicieuses et une bonne gouvernance, deux conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté et à une croissance soutenue. Ils notent que les Objectifs du Millénaire pour le développement (entérinés par les chefs d'État et de Gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2000) et d'autres objectifs de développement acceptés au plan international peuvent aider les pays à définir des priorités nationales à court et à moyen terme ayant leur adhésion, et en fonction desquelles des partenariats extérieurs pourraient déterminer leur appui. Ils notent que les principes du Cadre de développement intégré et des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté offrent un moyen de forger des partenariats avec les bailleurs de fonds ; ils fournissent aussi un cadre dans lequel l'action des donateurs et d'autres partenaires peut être replacée — par le biais des stratégies d'aide-pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, par exemple — de manière que l'aide extérieure soit bien intégrée dans les programmes nationaux. La communauté internationale pourrait avoir une contribution importante en renforçant l'assistance technique fournie aux pays en développement — et plus particulièrement aux pays à faible revenu et aux pays sortant d'un conflit — pour les aider à accroître les capacités dont ils peuvent disposer pour assurer une bonne gestion de l'économie et une utilisation rationnelle des ressources.

2. Mettre en place des conditions plus propices à l'investissement et à la croissance. Les Ministres soulignent que, pour que le secteur privé puisse investir de manière rationnelle et créer des emplois, il faut qu'il existe non seulement un cadre stable et porteur au plan international, mais aussi un cadre de politiques judicieuses, des infrastructures essentielles et une bonne gouvernance au niveau national. Ils reconnaissent que de nombreux pays devront procéder à d'importantes réformes de leur cadre de politique générale et de leur cadre réglementaire s'ils veulent encourager l'investissement intérieur et la création d'emplois. De telles réformes peuvent également contribuer à stimuler l'investissement étranger, faciliter des gains de productivité et mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires à un développement durable. Les Ministres insistent sur la nécessité d'un appui cohérent et global au développement du secteur privé. Ils soulignent l'importance du rôle que peuvent jouer, à cet égard, la SFI, l'AMGI et d'autres organismes qui collaborent directement avec le secteur privé.

3. Promouvoir l'intégration dans le système des échanges internationaux. Le commerce est un important facteur de croissance et de réduction de la pauvreté, et les pays en développement doivent avoir les moyens de tirer davantage parti des opportunités qu'il offre. À cet égard, le Comité se réjouit de la décision prise par l'OMC, la semaine dernière à Doha, de lancer une nouvelle série de négociations sur le commerce international. Il souscrit à l'objectif de la déclaration des Ministres de l'OMC qui est de définir leur programme de travail en fonction des besoins et des intérêts des pays en développement. Les Ministres soulignent combien il importe

que les pays intègrent le commerce dans leurs stratégies de développement et améliorent la réglementation des investissements, leurs normes et leurs règlements techniques, éliminent les obstacles à un transport efficace des marchandises et des matériaux, et renforcent les moyens de télécommunications et les services fournis aux entreprises. Les Ministres notent qu'un plus grand accès aux marchés donnerait une forte impulsion au développement. Ils soulignent par ailleurs la priorité qu'ils accordent à la fourniture d'une aide aux pays en développement pour renforcer leur capacité à saisir les opportunités offertes par le marché et pour appliquer les accords relatifs au commerce.

4. Importance du renforcement des flux d'APD. Les Ministres reconnaissent que, pour la plupart des pays à faible revenu, les ressources qu'ils peuvent obtenir dans le cadre de l'aide publique au développement (APD) sont toujours un complément essentiel aux ressources intérieures et aux investissements étrangers, sans lequel ils ne pourront atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Ils conviennent également qu'il importe de veiller tout particulièrement à ce que des ressources adéquates soient fournies aux pays qui appliquent des politiques judicieuses et gèrent bien les affaires publiques. Ils sont conscients qu'il faudra fortement accroître les niveaux actuels d'APD pour que les pays à faible revenu puissent saisir les opportunités offertes par l'amélioration de leurs politiques et atteindre les OMD. À cet égard, plusieurs Ministres ont fait référence à la nécessité d'atteindre l'objectif de 0,7 % établi pour le ratio APD/PNB. Il faudra aussi répartir l'APD entre les pays qui poursuivent des politiques judicieuses et font preuve d'une bonne gouvernance en privilégiant les pays qui ont les besoins les plus importants (en partie à cause des difficultés qu'ils auront à atteindre leurs OMD) et qui ont la capacité requise pour utiliser les ressources de la manière la plus efficace et la plus rationnelle. Les Ministres insistent également sur l'importance que revêt la fourniture de flux d'APD assortis d'une concessionnalité adéquate.

5. Harmonisation — réduction du coût de transaction de l'aide. Les Ministres notent qu'il serait possible d'améliorer dans une mesure importante l'efficacité et la rationalité des efforts de développement et de réduire la charge administrative et les coûts incombant aux gouvernements bénéficiaires, en éliminant les rigidités qui caractérisent les mécanismes de fourniture de l'aide. À cet égard, ils insistent sur l'importance cruciale d'une harmonisation des procédures et des politiques opérationnelles de la Banque, d'autres organismes multilatéraux et des bailleurs de fonds bilatéraux. Les Ministres accueillent favorablement le rapport consacré par la Banque aux progrès accomplis à ce jour en ce domaine, et notent avec satisfaction les programmes d'action présentés dans le rapport. Le Comité prie instamment la Banque et ses partenaires de poursuivre résolument ces programmes. Il souhaite aussi vivement que la Conférence sur le financement du développement soit encouragée à reconnaître l'importance de la poursuite de ce processus d'harmonisation et de son application au niveau national, et à fournir un large appui à cet effet.

6. Dette et autres instruments. Les Ministres soulignent la nécessité de constituer une panoplie d'instruments flexibles pour pouvoir répondre de manière appropriée aux besoins des pays en développement en tenant dûment compte de leur situation économique et de leurs capacités de gestion des dépenses publiques. Tout en encourageant vivement un déroulement rapide du processus de l'Initiative PPTE pour permettre aux pays les plus pauvres de ramener leur endettement à un niveau soutenable, ils notent que l'allègement de la dette n'est que l'une

des nombreux moyens d'action et instruments qui peuvent être employés pour appuyer les stratégies de réduction de la pauvreté des pays.

7. Biens publics mondiaux. Les Ministres notent que la Conférence sur le financement du développement offre la possibilité d'établir plus solidement une position commune de la question des biens publics mondiaux et d'accélérer le processus de coordination des domaines d'action prioritaires, comme la lutte contre le VIH/SIDA et d'autres graves maladies infectieuses. Ils s'accordent à reconnaître l'importance de privilégier des activités prioritaires déterminées, tout en regroupant les initiatives de manière à utiliser efficacement les ressources. Ils insistent sur la nécessité de veiller à ce que les activités se rattachent directement aux stratégies nationales et mondiales. Dans certains cas, il sera nécessaire de fournir un financement supplémentaire tandis que, dans d'autres, il sera nécessaire de faire preuve de souplesse et de renforcer les mécanismes existants pour aider les pays à donner leur adhésion à des programmes nationaux portant sur les biens publics mondiaux et à mettre ces derniers à exécution.

8. Tirer le meilleur parti possible des institutions existantes. Les Ministres notent que la Conférence sur le financement du développement offre l'opportunité d'aboutir à un important consensus international — faisant intervenir gouvernements, institutions, secteur privé et société civile — sur l'action à mener sur la base d'objectifs communs et de l'identification de besoins particuliers qui peuvent nécessiter une action internationale renforcée. Il serait ainsi possible d'établir un cadre permettant aux différentes institutions, eu égard à leurs mandats respectifs, leurs organes de direction et leurs points forts, de poursuivre des initiatives hautement prioritaires et de promouvoir une action plus ciblée et plus concertée des organismes bilatéraux et multilatéraux. Les Ministres sont fermement déterminés à tirer le meilleur parti possible des institutions existantes.

9. Intégration dans le système mondial. Les Ministres s'accordent à penser qu'il est important de promouvoir une meilleure intégration des pays en développement dans le système financier mondial. Ils notent que des progrès sont accomplis grâce aux efforts déployés, entre autres, par les institutions financières internationales, notamment dans les domaines de la prévention des crises, des normes et des codes, des cadres juridiques et réglementaires, de la transparence, du renforcement du secteur financier, de la lutte contre le financement du terrorisme et autres abus, de la gestion de la dette, et de la participation du secteur privé à la résolution des crises financières. Les Ministres s'accordent également à penser qu'il est important de trouver des moyens pragmatiques et novateurs de renforcer encore la participation effective des pays en développement aux débats et aux processus de prise de décision internationaux.

10. Maintenir la mobilisation. Les Ministres notent que la Conférence sur le financement du développement doit être considérée dans le contexte des efforts déployés pour intensifier la poursuite d'une action concertée au plan international afin de promouvoir le développement et la réduction de la pauvreté, d'accroître les possibilités de croissance des pays en développement et d'améliorer l'efficacité et la réceptivité de la coopération au développement. Ils insistent pour que les opérations sur lesquelles débouchera la Conférence soient replacées dans ce contexte. Ils estiment que le dialogue entre l'ECOSOC et les institutions de Bretton Woods, de même que les progrès qui pourront être réalisés dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAA)

offrent des possibilités dont on n'a pas encore tiré parti. Il importe que les institutions existantes coopèrent dans une large mesure, en s'accordant sur leurs responsabilités et leurs organes de direction respectifs, et en se conformant à ceux-ci. Par exemple, le déploiement d'un effort concerté des institutions de Bretton Woods et des Nations Unies, avec la participation de l'OCDE, dans le but de s'assurer périodiquement des progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD, serait un moyen pratique et efficace d'améliorer la coopération.

11. Les Ministres demandent au Président de soumettre ces conclusions au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.